



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par M. BEZIAU
☎ 02.40.41.47.70
☎ 02.40.41.47.50
francois.beziau@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

07 DEC. 2010

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Nom du pétitionnaire : Société LAFARGE GRANULATS OUEST

Nature et adresse du projet : autorisation d'exploiter une carrière et des installations de traitement des matériaux de carrières aux lieux-dits Villechoux et Lambrun sur le territoire de la commune du Grand Auverné

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 15 septembre 2010.

Depuis le 15 novembre 2010, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site Internet de la préfecture.

Le PREFET

la directrice de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD

NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

66, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1
TELEPHONE : 02.40.41.20.20 – COURRIEL : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
SITE INTERNET : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi – de 9 H 00 à 16 H 15